



Accusé de réception en préfecture
028-242000354-20250428-BUR-AG-25-025-DE
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 28 avril 2025

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Soutien école de la deuxième chance – Subvention 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Soutien école de la deuxième chance – Subvention 2025

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment : toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvé par le Conseil ;

Considérant que par délibération du 21 novembre 2008 le Conseil communautaire a approuvé le projet de création d'une école de la deuxième Chance à Bastia ainsi que le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Bastia à ce projet ;

Considérant que l'association « Deuxième Chance Bastia » a ainsi été constituée et que le Conseil communautaire du 24 novembre 2009 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Conseil d'Administration de cette association ;

Vu le bilan 2024 présenté par l'École de la Deuxième Chance et la demande de financement 2025 ;

Vu le projet de convention entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'École de la Deuxième Chance exposé ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 48 000 euros à l'association « Deuxième chance Bastia » au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget 2025 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Service gestionnaire 3ECO, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO